

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 février 2026

N°DC-2026-08

Conseillers en exercice : 19	Présents : 18	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Acquisition de la minipelle de la marque KOMAT'SU modèle PC26MR-5

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-sept février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi treize février deux mille vingt-six.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

POUVOIRS : M. Sébastien CHENAIS donne pouvoir à M. Thierry QUERO

Secrétaire de séance : M. Daniel DURAND

Vu le contrat n°A1P22082 établi entre l'entreprise KOMAT'SU Finance et la commune de Colpo ;

Considérant la proposition financière de rachat du crédit-bail en date du 29 janvier 2026 ;

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Colpo dispose d'une minipelle de la marque KOMAT'SU, modèle PC26MR-5 depuis décembre 2023.

La commune exploite cette machine par le mécanisme du crédit-bail.

Le prix de l'équipement neuf est de 42 200€ H.T (50 640€ TTC). Les conditions financières sont les suivantes :

Durée	Loyer mensuel H.T	Loyer mensuel T.T.C
60 mois	799,00€	958,80€

Un contrat de maintenance avec l'entreprise Vallée Cointo est également établi :

Durée	Entretien forfaitaire mensuel H.T	Entretien forfaitaire mensuel T.T.C
60 mois	69,00 €	82,80€

En considération d'une faible utilisation par ses services techniques municipaux (77heures), et compte-tenu de son coût mensuel, la commune souhaite se retirer du contrat de crédit-bail.

Afin d'envisager la cession future de ce bien, il convient de procéder, dans un premier temps, à son acquisition.

En date du 29 janvier 2026, KOMAT'SU Finance a établi la proposition financière du rachat du crédit-bail selon les conditions suivantes :

Proposition financière de l'organisme KOMAT'SU FINANCE en date du 29.01.2026	
Montant du rachat H.T	28 316,65€
Montant du rachat T.T.C	33 078,82€

Le bilan financier de l'opération de la location de la minipelle est le suivant :

Location via le crédit bail de l'organisme KOMAT'SU FINANCE	
Cout locatif avant achat (27 mois – dec 23 à fev 26)	Après acquisition et avant revente
27 mois X 958,80€ = 25 887,60€ + frais de dossier (150€)	Prix d'achat + cout location 33 078,82€ + 25 887,60€ + 150,00€ = 59 116,42€

Le bilan financier de l'opération de la maintenance de la minipelle est le suivant :

Objet	Maintenance forfaitaire mensuelle
Durée	27 mois
Montant total	27 X 82,80€ = 2 235,60€ T.T.C

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de réaliser l'opération d'acquisition de la minipelle de la marque KOMAT'SU pour un montant de 33 078,82€ T.T.C, auprès de l'organisme financier KOMAT'SU finance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ACQUIERT** la minipelle de la marque KOMAT'SU pour un montant de 33 078,82€ T.T.C auprès de l'organisme KOMAT'SU Finance.
- **PROCEDE** à l'inscription budgétaire, au budget principal 2026, chapitre 21, compte 2157 des montants afférents à l'achat.
- **PROCEDE** à la rupture du contrat de crédit-bail, avec l'organisme KOMAT'SU Finance à compter du 17 février 2026.
- **PROCEDE** à la rupture du contrat de maintenance avec la société Vallée Cointo à compter du 17 février 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

